



École - Entreprises : travaillons ensemble

Pourquoi ?

Notre objectif est d'offrir aux jeunes les meilleures conditions pour acquérir les compétences nécessaires à leur insertion professionnelle. Pour ce faire, nous devons sans cesse nous adapter sur le plan pédagogique, et sur le plan matériel, afin de faire évoluer nos pratiques au plus près des dernières technologies. C'est grâce à la taxe d'apprentissage que nous pouvons chaque année poursuivre la modernisation de nos équipements et maintenir un niveau de formation en parfaite adéquation avec vos besoins. **Ils sont vos futurs salariés...** Vous pouvez aussi accueillir nos élèves pour des périodes de formation dans vos entreprises, contactez notre déléguée aux entreprises au 02.47.23.46.36 pour plus d'informations sur les périodes et les différentes possibilités.

Comment ?

Pour pouvoir nous adresser votre taxe d'apprentissage, vous devez adresser votre versement avant le 1er mars à votre organisme collecteur (OCTA), en nous désignant comme bénéficiaire :

Lycée Professionnel Jean CHAPTAL
Rue du Clos des Gardes
37400 AMBOISE
N° : 0371123v

Notre établissement est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du **quota** pour la catégorie A (niveaux III, IV, V). Plus d'informations sur education.gouv.fr sur ces modalités.

Quand ?

Vous devez adresser votre versement **avant le 1er mars**.

Où ?

Après de votre **organisme collecteur** (OCTA), la liste des octas est [disponible sur cette page](#).